

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant la demande de la société CITEOS en date du 18/03/2025 ;

Considérant que l'entreprise CITEOS pour le compte de Bordeaux Métropole doit procéder à l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que pour la bonne exécution des travaux l'entreprise CITEOS doit privatiser le stationnement sur l'avenue André Vignau Anglade à Carbon-Blanc ;

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : A partir du 8 avril 2025 et pour une durée de 90 jours, l'entreprise CITEOS pour le compte de Bordeaux Métropole est autorisée à installer sur le domaine public une borne de recharge pour véhicules électriques et à privatiser 4 places de stationnement ainsi que le trottoir aux abords du chantier pour la bonne exécution des travaux, sur l'avenue André Vignau Anglade à Carbon-Blanc ; (voir plan)

**ARTICLE 2** : Une déviation piétonne devra être mise en place.

**ARTICLE 3** : Le stationnement est interdit au droit des travaux ;

**ARTICLE 4** : La signalisation sera mise en place et conservée par l'entreprise CITEOS, conformément à la réglementation en vigueur ;

**ARTICLE 5** : Les trottoirs et chaussées devront être remis en état par le soin et à charge de l'entreprise CITEOS, en cas de dégradation ;

**ARTICLE 6** :

- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Entreprise CITEOS

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à CARBON-BLANC, le 19 mars 2025  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

Jean-Luc LANCELEVÉE

